

La Roche-sur-Yon, le jeudi 28 mars 2019

Direction des Affaires juridiques
et des assemblées
Service Assemblées-Courrier

HOTEL DE VILLE
Place du Théâtre
BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2019

COMPTE RENDU

1	BOULEVARD GUITTON - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'attribuer les marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics du boulevard Guitton :

- Lot 1 : Voirie à la société COLAS (85000) pour un montant de 867 980,72 € HT ;
 - Lot 2 : Aménagements paysagers à la CAJEV (85000) pour un montant de 156 421,70 € HT ;
 - Lot 3 : Signalisation - Mobilier à l'entreprise SIGNALISATION 85 (85000) pour un montant de 182 149,50 € HT ;
- soit un total de 1 206 551,92 € HT, et de solliciter un fonds de concours de 81 757 €, conformément au Pacte fiscal et financier, auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération, pour le volet liaison douce - piste cyclable.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 Abstention : Monsieur Guy Batiot

2	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS DES OUDAIRIES ET DE LA SALLE DES FETES DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Roche-sur-Yon Agglomération a modifié ses statuts pour intégrer le Parc des Expositions des Oudairies et tous les équipements économiques complémentaires nécessaires au développement de l'activité économique et événementielle. Cependant l'exploitation de la Halle A et de la salle du Bourg relèvent d'activités spécifiques dédiées aux clubs sportifs et associations de la commune de La Roche-sur-Yon.

Il convient donc de prévoir entre la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, pour la période couvrant la délégation de service public, une convention visant à refacturer les dépenses inhérentes aux activités propres de la commune.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ORYON
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville a engagé une opération de requalification globale du Bourg-sous-La Roche en intégrant dans son projet la question du logement, des activités et des espaces publics.

Ce projet verra se développer deux chantiers côte à côte, l'un consacré au déplacement de la Maison médicale et à la réalisation de logements sociaux, l'autre à l'accueil de commerces et de logements en accession.

Ces réalisations ont exigé le respect d'un cahier des charges contraints qui s'est adapté au gré des acquisitions foncières, orientations d'aménagement, réalisation d'équipements, afin de permettre l'émergence de ce nouveau projet et ont impacté le bilan d'opération de la société ORYON.

Il est proposé de lui verser une compensation d'un montant de 47 000 € afin de favoriser l'équilibre de son opération. Ce versement s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Franck Pothier, Madame Nathalie Gosselin, Madame Marie-Leczinska Mornet, Monsieur Bernard Quenault, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Anita Charrieau

4	LIAISON DOUCE SULLY PHASE 2 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION (FONDS DE CONCOURS) ET DE L'UNION EUROPEENNE (FEDER)
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon développe une politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. Entre 2017 et 2020, ce sont ainsi plus d'un million d'euros qui seront investis en faveur des liaisons cyclables.

Cette politique est menée en cohérence avec la stratégie communautaire des transports et déplacements. Les élus de l'Agglomération ont en effet souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

En 2019, la Ville mettra en œuvre une opération de piste cyclable en site propre sur le boulevard Sully s'inscrivant dans cette orientation.

Les aménagements suivants seront réalisés :

- Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (2.5m de large) sur environ 260 ml ;
- Aménagement d'un cheminement mixte (3m de large) sur environ 120 ml ;
- Identification des entrées/sorties des parcelles privées attenantes ;
- Identification des espaces de stationnement sur espace public.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	PROGRAMME 2019 DE RENOVATIONS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DSIL POUR LA RENOVATION COMPLETE DE LA COUVERTURE DE LA SALLE DE SPORT GAUDEL
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

D'ici 2020, la Ville de La Roche-sur-Yon aura consacré plus de 2,5 millions d'euros pour rénover ses principaux équipements sportifs. Cet effort conséquent pour la modernisation des équipements s'inscrit dans un programme pluriannuel d'investissement pour le sport plus large, consacrant plus de 15 millions d'euros sur la période 2015-2020. Cette orientation contribue à offrir de meilleures conditions pour la pratique du sport amateur et professionnel ainsi qu'à l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine.

Pour 2019, ce programme de rénovation inclut notamment la réfection complète de la couverture de la salle de sport Gaudel.

Le programme de travaux comprendra la réfection de la couverture, le renforcement de la charpente, l'isolation du plafond, la création d'une VMC et le remplacement des aérothermes.

Pour cet investissement de 254 796 € HT, il est proposé de solliciter une subvention de 140 000 € auprès de l'Etat, représentant 55 % du coût d'opération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FIPD (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE)
----------	--

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

La Ville de La Roche-sur-Yon est engagée depuis plusieurs années, en concertation avec les acteurs concernés, dans une démarche globale, de sécurité et de prévention de la délinquance et mène, dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, des actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement.

Pour mener à bien cette politique, la Ville sollicite un soutien financier de l'Etat via les Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les demandes de subvention effectuées auprès du FIPD.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	CONVENTIONS VILLE / DEPARTEMENT RELATIVES A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DE BENEFICIAIRES DU RSA ET DE JEUNES DE 16 A 25 ANS BENEFICIAIRES DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES
----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions entre le Département de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon pour le cofinancement du dispositif Atelier et Chantier d'Insertion porté par la Ville. Ces subventions relatives à l'accueil de jeunes dans le cadre du Fond d'Aide aux Jeunes et de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active contribuent au financement des coûts d'encadrement et d'accompagnement des publics accueillis. Ces conventions cumulées apportent à la Ville un cofinancement de 105 000 € pour l'année 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION / DEVELOPPEMENT POUR LES SALARIES EN CDDI AU SEIN DU DISPOSITIF ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel mis en œuvre au sein de l'Atelier et Chantier d'Insertion pour répondre aux problématiques de santé et de mobilité rencontrées par les salariés en démarche d'insertion, des partenariats se nouent avec des acteurs locaux compétents sur ces problématiques.

Il est proposé au Conseil d'approuver les conventions relatives à ce dispositif avec les associations « Centre Vélo – La Roche Vendée Cyclisme », L' Athlétic Club la Roche-sur-Yon (ACLR), et AGIRabcd.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	DEMANDE DE SUBVENTION FSE 2018/2019 RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION INTITULEE ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS, DE L'ESPACE NATUREL ET DU BATIMENT
----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Cette subvention du Fonds Social Européen contribue au cofinancement du dispositif Atelier et Chantier d'Insertion porté par la Ville de La Roche-sur-Yon et permet d'accueillir en particulier des participants au PLIE, demandeurs d'emploi longue durée. Il est proposé au Conseil d'approuver ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	IMPRESSION D’AFFICHES GRANDS FORMATS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Pour réaliser les prestations d'impression et de livraison d'affiches grands formats, la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération décident de se grouper pour constituer un groupement de commandes au sein duquel la Ville est désignée comme coordonnateur.

Le marché sera attribué et signé par le représentant du coordonnateur du groupement de commandes, il sera conclu avec un montant minimum de 8 000 € HT et un montant maximum de 40 000 € HT par an. La durée du marché est d'un an reconductible deux fois, soit trois ans maximum.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention afférente.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	SOUSCRIPTION DE DIFFERENTS CONTRATS D'ASSURANCES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les contrats d'assurances souscrits par La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon, la Ville de La Chaize-le-Vicomte, la Ville de Mouilleron-le-Captif et le CCAS de Mouilleron-le-Captif envisagent de constituer un groupement de commandes en désignant La Roche-sur-Yon Agglomération comme coordonnateur de cette procédure.

Le Conseil est appelé à accepter la constitution de ce groupement et à autoriser la signature de la convention constitutive.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INFORMATIQUE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil est appelé à délibérer pour approuver la constitution d'un groupement de commandes et l'autorisation de signature du marché relative à la maintenance et au renouvellement des équipements et licences de sécurité informatique, pour l'infrastructure informatique mutualisée entre la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	ACQUISITION - INTEGRATION ET MISE EN PLACE DE RESEAUX SANS FIL WIFI - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil est appelé à approuver la constitution d'un groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération pour l'acquisition, le renouvellement et la maintenance de réseaux sans fil Wi-Fi, pour l'infrastructure informatique mutualisée entre la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	FOURNITURE DE PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE RESTAURATION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Pour certains achats alimentaires, le Centre Municipal de Restauration a recours à des groupements de commandes régionaux pilotés par différents établissements hospitaliers.

De nouvelles orientations des établissements hospitaliers les amènent à reconsidérer leurs pratiques d'achats. A ce titre, l'ensemble des groupements sont ou vont être dissouts à la prochaine date anniversaire du renouvellement des marchés.

Dans ce contexte et avec pour objectif de développer en permanence la qualité de ses prestations en restauration collective, le Centre Municipal de Restauration a souhaité modifier sa politique d'achat désormais externalisée au niveau régional.

Pour les achats de la famille des produits suivants : fourniture de produits épicerie, produits pour pâtisserie, boisson, concerné par le retrait du groupement régional de commande, une consultation a été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur 6 lots définis comme suit :

- Lot 01 : Produits appertisés conventionnels ou issus agriculture biologique – maxi : 150 000 € HT
- Lot 02 : Produits épicerie conventionnels ou issus agriculture biologique – maxi : 250 000 € HT
- Lot 03 : Produits d'épicerie spécifiques à la pâtisserie – maxi : 15 000 € HT
- Lot 04 : Boissons alcoolisées – maxi : 10 000 € HT
- Lot 05 : Sauce Hollandaise en pâte – maxi : 10 000 € HT
- Lot 06 : Mogettes, millet, huile issus de l'agriculture biologique – maxi : 10 000 € HT

Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande distinct, conclu sans montant minimum et avec un montant annuel maximum précité et spécifique à chaque lot

Chaque lot sera conclu avec un seul opérateur économique à compter 1^{er} avril 2019 ou à compter de la date de notification du marché si postérieure pour une période d'un an, reconductible tacitement trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Il est proposé au Conseil de valider cette procédure.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature d'avenants sur les marchés suivants :

- Construction du Groupe Scolaire Pont Boileau - Lots n° 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 17, 18, 19 et 20
- Place de la Vendée - Aménagement de voirie et création d'une fontaine sèche - Lot n° 3

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON, LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES ET LOISIRS (COSEL)
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie suite à l'élection d'un nouveau conseil d'administration au COSEL.

Elle a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de l'association et de formaliser les moyens humains, matériels et financiers octroyés conjointement par la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS - ADHESION A UNE CONVENTION DE PARTICIPATION MISE EN PLACE PAR LE CDG85
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Au terme d'une procédure pilotée par le Centre de gestion de la Vendée (CDG85), la Ville a fait le choix en 2013 d'adhérer pour ses agents au contrat de prévoyance proposé par la SMACL Santé, désormais appelée Territoria Mutuelle. Le marché avec cette mutuelle arrivant à échéance le 31 décembre prochain, il est proposé que la Ville de La Roche-sur-Yon se joigne à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le CDG85 souhaite engager en vue d'un renouvellement du marché.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	ACQUISITION DU COMMERCE LE GRAND GOUSIER -RUE D'IEA- DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Programme de Rénovation Urbaine des quartiers Nord de la ville a répondu à des enjeux d'amélioration des espaces urbains, de valorisation des équipements publics, de diversification de l'habitat et d'amélioration de l'habitat social existant. La Ville souhaite acquérir le bien « bar-PMU Le Grand Gousier » afin de restructurer la galerie commerciale de la Garenne. Cette acquisition permettra de maîtriser le foncier afin de faciliter les aménagements à venir. Après négociations, les parties se sont entendues sur le prix de 155 000 €, conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat. Il est proposé au Conseil d'approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	QUARTIER DES HALLES - AIDE A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET DES FACADES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de la rénovation du quartier des Halles, un dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales et façades de logements à été mis en place.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Au titre des aides à la rénovation des devantures commerciales
 - 7 000 € pour « l'Armoire au pluriel », au 8 bis ruede la Poissonnerie ;
 - 2 037 € pour « L'herbier de sophie », au 38 rue Sad Carnot ;
 - 6 880 € pour le « Studio Guillet », au 12 rue PaulBaudry.
- Au titre des aides à la rénovation de façades de logements
 - 4 000 € pour le projet de M. et Mme Huguet, 17 ruePaul Baudry ;
 - 10 000 € pour le projet de M. Daviet au 6 et 8 ruePaul Baudry.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES CONCERNANT LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON EN 2018
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur

le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération de Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune. »

Pour l'année 2018, le montant des acquisitions s'élève à 1 354 937,84 € et celui des cessions à 553 357 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	URBANISME - PROPOSITION D'EXONERER DE FORMALITES ADMINISTRATIVES DE PERMIS DE DEMOLIR CERTAINS SECTEURS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibérations en date du 26 septembre 2007 et du 24 mars 2010, le Conseil municipal a décidé de soumettre à permis de démolir les démolitions des constructions situées en dehors du périmètre des monuments historiques, ceci dans un souci de veille sur les mutations des constructions bâties et ainsi permettre d'intervenir pour préserver les constructions existantes présentant un intérêt architectural.

La réalisation d'un inventaire des éléments d'intérêt architectural et patrimonial annexé au PLU et l'approbation de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (désormais Site Patrimonial Remarquable) par délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2017 ont permis d'identifier le patrimoine bâti remarquable et d'intérêt.

Aussi, dans un but de simplification des démarches administratives, il est proposé d'imposer la formalité administrative de permis de démolir pour la démolition des constructions situées au sein du périmètre du site patrimonial remarquable, dans le périmètre de débords des monuments historiques ainsi que les éléments d'intérêt architectural et patrimonial repérés et annexés au PLU.

En dehors, les démolitions du bâti seront exonérées de formalité administrative de permis de démolir.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	GIRATOIRE ATLANTIQUE ROUTE D'AIZENAY - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET ENTRETIEN - CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
-----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Le giratoire Atlantique, situé sur la RD 948 entre La Roche-sur-Yon et Aizenay, est propriété du Département de la Vendée.

Afin de mettre en valeur son entrée d'agglomération, la Ville souhaite réaliser un aménagement paysager sur l'îlot central.

Ces travaux ont pris en compte les contraintes liées à la sécurité routière, et ont fait l'objet d'échanges avec les services du Département.

Une convention doit être établie entre la Ville de La Roche-sur-Yon et le Département de la Vendée afin :

- d'autoriser cet aménagement paysager sur l'îlot central du giratoire,
- de définir les modalités et responsabilités d'entretien de ce nouvel aménagement ainsi que la prise en compte de l'entretien des espaces verts sur les abords du giratoire,
- de permettre à la Ville de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation .

Il est proposé d'autoriser la conclusion de cette convention

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE A LA BANQUE ALIMENTAIRE
-----------	--

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

Compte tenu du préjudice subi par la Banque Alimentaire de la Vendée du fait d'un cambriolage de ses entrepôts yonnais en

début d'année 2019, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 4 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME D'ACTIONS 2019
-----------	--

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Le Conseil est appelé à se prononcer sur les actions 2019 retenues au titre du Contrat de Ville, à solliciter les sommes correspondantes auprès de l'Etat et à verser la participation financière de la Ville aux organismes dont les projets ont été retenus.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : Madame Françoise Raynaud, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Madame Nathalie Gosselin, Monsieur Dominique Guillet

25	OPERATIONS RETENUES AU TITRE DES RENCONTRES "UN JOUR, UN QUARTIER : UNE ENVELOPPE POUR VOS PROJETS " ANNEE 2019
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

La Ville de La Roche-sur-Yon, à travers les enveloppes de quartier, souhaite favoriser les actions de proximité. Ces réunions sont un espace ouvert à tous, dans lequel chacun peut s'inscrire et s'exprimer. Elles développent une meilleure connaissance mutuelle élus/habitants/techniciens et favorisent l'implication des habitants à travers une démarche constructive.

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire, pour l'année 2019, l'opération : « Un Jour, Un Quartier : une Enveloppe pour vos projets ». Il est proposé au Conseil d'adopter la liste des opérations retenues pour une enveloppe globale de 200 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	CARTE SCOLAIRE 1^{ER} DEGRE 2019-2020 - AVIS SUR LES MESURES PROPOSEES PAR LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA VENDEE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Par courrier en date du 31 janvier 2019, Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon a été informé des mesures de carte scolaire mises à l'étude par la direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Vendée pour la rentrée 2019, dans les écoles publiques de la Ville.

Ces mesures sont les suivantes :

- Ecole élémentaire Jean Roy : retrait d'un 6^{ème} emploi d'enseignant
- Ecole élémentaire Jean Yole : retrait d'un 6^{ème} emploi d'enseignant
- Ecole élémentaire Moulin Rouge : gel d'un 6^{ème} emploi d'enseignant
- Ecole maternelle Rivoli : implantation réservée d'un 4^{ème} emploi d'enseignant
- Ecole élémentaire Les Pyramides : implantation réservée d'un 8^{ème} emploi d'enseignant.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur ces mesures.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	CONVENTION DE PARTENARIAT - « LA BICENTENAIRE » 2019
-----------	---

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

La 16^{ème} édition de « La Bicentenaire » est un événement sportif, convivial et familial, pour sportifs professionnels ou amateurs, de tout âge. Quatre courses pédestres et cinq parcours de randonnée sont organisés sur un parcours urbain, aménagé et sportif, avec l'aide d'associations (Athlétic Club et Comité Départemental de Randonnée Pédestre).

La société Claro Automobiles a souhaité s'associer à l'événement pour en assurer la réussite à la fois sur le plan technique, médiatique et sportif.

Il est proposé de conclure une convention de partenariat avec cette société.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES CLUBS SPORTIFS
-----------	--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

L'association Office des Sports Yonnais (OSY) sollicite le soutien de la Ville pour financer la création d'un poste de salarié. L'association Coordination des clubs de pétanque de La Roche-sur-Yon sollicite la Ville pour faire face à de nouvelles dépenses liées à la nouvelle configuration de la Halle des Oudairies.

L'association La Roche-sur-Yon Natation sollicite la Ville pour une aide financière à l'encadrement sportif qui permettrait de réduire le coût des cours individuels pour les personnes en situation de handicap.

L'association Badminton Club de La Roche-sur-Yon (BCRY) sollicite la Ville pour recruter des entraîneurs qualifiés le temps de trouver d'autres financements extérieurs.

La Ville souhaite accompagner ces associations par l'attribution de subventions exceptionnelles :

- 37.500 € pour l'Office des Sports Yonnais,
- 45.200 € pour la Coordination des clubs de pétanque de La Roche-sur-Yon,
- 7.000 € pour La Roche-sur-Yon Natation,
- 3.200 € pour le Badminton Club de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de ces subventions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	DELEGATION DE LA TAXE SPECIALE ADDITIONNELLE A L'EPCCCY
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Chaque établissement cinématographique bénéficie d'un fonds de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le billet d'entrée. La Ville de La Roche-sur-Yon, en qualité de propriétaire du cinéma, perçoit cette taxe générée par l'exploitation du Concorde. Au regard des actions et des résultats obtenus, il est proposé au Conseil de déléguer le fonds de soutien à l'EPCCCY.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	AIDES A LA CREATION, A LA DIFFUSION ET AU PROJET ARTISTIQUE 2019
-----------	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif est de soutenir la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre,

danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels. Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans ce cadre :

- Le collectif Mordicus sollicite une aide à la création pour le spectacle "Tomber, mais de très haut", une œuvre théâtrale originale écrite et mise en scène par Olivier Chancelier et une aide au projet pour sa lecture théâtralisée "Le Chemin des dames" qui évoque la condition et le rôle des femmes durant la Première Guerre mondiale.
- La compagnie Quelqu'uns sollicite une aide à la création pour le spectacle jeune public "Des cailloux dans les chaussures", qui allie prose, poésie, contes et chansons pour évoquer le parcours de deux enfants chassés de leur pays par la guerre et les épidémies.
- La compagnie La Mouche sollicite une aide à la diffusion pour participer en tant que compagnie de passage au festival de rue d'Aurillac off, avec sa pièce de théâtre "Le Cheval blême".
- La compagnie 4 à Corps sollicite une aide à la diffusion pour participer en tant que compagnie de passage au festival de rue d'Aurillac off, avec sa pièce jeune public de danse contemporaine et de danse encordée "L'Herbe sous le pied".
- Le collectif Nejma sollicite une aide pour la deuxième année de mise en œuvre de son projet artistique "Parcours de femmes", qui présente 14 témoignages écrits et photographiques de femmes yonnaises sous forme d'une exposition.

Il est proposé au Conseil d'approuver le versement des subventions ci-avant exposées.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTRE DE LA CULTURE - EXPOSITION "DANS L'INTIMITE D'UN EMPEREUR... NAPOLEON 1^{ER}, L'EPOUX, LE PERE, L'AMANT"
----	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Le Musée de La Roche-sur-Yon organise, du 23 mars au 23 juin 2019, une exposition dans le cadre de l'année Napoléon. Cette exposition a reçu le label "exposition d'intérêt national" par le ministère de la Culture et pourrait bénéficier d'un soutien financier de 30 000 €.

Il est proposé de solliciter cette subvention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES